

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE**

À une séance extraordinaire du Conseil local pour la Municipalité de Saint-Épiphanie tenue au chalet des patineurs, le mercredi 10 mai 2017, à 20:30 heures, suivant les prescriptions du Code municipal de la Province de Québec.

Étaient présents :

Messieurs les conseillers	Vallier Côté Sébastien Dubé Hervé Dubé
Mesdames les conseillères	Nathalie Pelletier Pâquerette Thériault Céline D'Auteuil
Monsieur le maire	Renald Côté

tous formant quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, assure la prise des notes.

La séance débute par le mot de bienvenue prononcé par monsieur le maire, Renald Côté, qui s'assure qu'il y a quorum.

**17.05.146
ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**17.05.147
AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 2 000 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION DU PROCHAIN RÉSERVOIR D'EMMAGASINEMENT D'EAU POTABLE**

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Sébastien Dubé à l'effet que la Municipalité adoptera, lors d'une séance ultérieure, un nouveau règlement décrétant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la construction du prochain réservoir d'emménagement d'eau potable de la Municipalité ainsi que pour les honoraires et autres frais afférents.

**17.05.148
PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est mise à la disposition des gens de la salle selon l'article 150 du Code municipal et débute à 20 h 32.

**17.05.149
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur le conseiller Vallier Côté et acceptée à l'unanimité des conseillers à 20 h 32.

Renald Côté, maire

Nicolas Dionne, directeur général et
secrétaire-trésorier